



RÉSEAU SANTÉ  
DE LA SARINE

# Budget 2019

## Message

Villars-sur-Glâne, le 29 octobre 2018

## 1 Table des matières

1	Table des matières .....	1
2	Budget de fonctionnement.....	3
2.1	Récapitulatif des participations communales.....	4
2.1.1	Augmentation des participations communales par rapport au budget 2018 .....	4
2.1.2	Evolution des participations communales sur 5 ans .....	5
2.2	Administration générale (rubrique 0).....	6
2.3	HMS et Foyer de jour (rubrique 41) .....	8
2.3.1	Information.....	8
2.3.2	Analyse des comptes .....	9
2.4	Service d'Aide et soins à domicile (rubrique 421).....	10
2.4.1	Information.....	10
2.4.2	Analyse des comptes .....	11
2.5	Service des ambulances (rubrique 422) .....	13
2.6	Centre de coordination (rubrique 490) .....	16
2.7	PassePartout Sarine (rubrique 533).....	17
2.8	Commission des établissements médico-sociaux (CODEMS) (rubrique 950) .....	17
2.9	Rattrapage des frais financiers des EMS (rubrique 961).....	17
3	Budget d'investissement.....	18
3.1	0222.5200.11 Investissement 2019 Hardware pour le RSS CHF 32'000.....	18
3.2	0222.5200.12 Investissement 2019 Software pour le RSS CHF 49'000 .....	18
3.3	0225.50.17 Achat 2019 d'un véhicule électrique pour le SASDS CHF 40'000.....	19
3.4	4127.5060.12 Achat de 2 matelas anti escarres CHF 11'000.....	20
3.5	4127.5060.15 Achat de 2 centrales de repassages CHF 15'500.....	20
3.6	4127.5060.16 Achats de 7 chariots de ménage CHF 24'000.....	20
3.7	4127.5060.20 Vêtements de travail autre personnel intendance et cuisine CHF 16'500 .....	21
3.8	Remplacement du véhicule de service MESA 62 et modification de son usage, par l'achat d'un véhicule de soutien de type Mercedes Classe X pour un montant de CHF 65'00021	
3.9	Remplacement MESA 57 avec brancard CHF 270'000 .....	23
3.10	0200.5200.09 Projet concept communal pour les personnes âgées (étape 1 deuxième partie et seconde étape) CHF 80'000 .....	24
4	Conclusions .....	27

## Préambule

Le budget 2019 est le quatrième budget élaboré pour le « Réseau santé de la Sarine ». Nous rappelons qu'il incorpore les entités fusionnées selon les statuts adoptés le 3 juin 2015 par l'assemblée des délégués. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Fondation pour l'aide et les soins à domicile a en effet été dissoute et intégrée dans le Réseau santé de la Sarine.

Le Réseau santé de la Sarine a une seule comptabilité avec un seul bilan. Il intègre les services principaux suivants :

- Services transversaux :
  - ⇒ Direction générale
  - ⇒ Finances
  - ⇒ Ressources humaines
  - ⇒ Juridique
  - ⇒ Informatique
  - ⇒ Maintenance et véhicules (dès 01.01.2018)
- Home médicalisé de la Sarine comprenant le Foyer de Jour
- Service d'Aide et de soins à domicile
- Service d'Ambulances
- Centre de coordination (dès 01.01.2018)
- Commission des établissements médico-sociaux (dès 01.01.2018).

La mise à disposition du personnel du Réseau pour le PassePartout Sarine ainsi que le rattrapage des frais financiers des EMS ont été comptabilisés de manière explicite sans pour autant être considérés comme un service en tant que tel.

La commission des indemnités forfaitaires (commission IF) est considérée, d'un point de vue statutaire, comme une entité économique séparée. Son budget est présenté en marge du budget du Réseau et pourra faire l'objet de questions et remarques dans le cadre de l'assemblée.

La présentation du plan comptable reprend comme base de travail le plan comptable MCH2 (Manuel de comptabilité harmonisé 2) qui est l'évolution naturelle du plan comptable actuellement utilisé par les collectivités publiques suisses, soit le MCH1. Ce plan comptable deviendra obligatoire pour les communes fribourgeoises dès le budget 2021. La structure comptable présentée correspond à la structure organisationnelle et hiérarchique du Réseau.

## 2 Budget de fonctionnement

Les charges du Réseau, sans les frais financiers (amortissements, intérêts et frais financiers en lien avec la CODEMS) sont principalement réparties comme suit :

		<b>Budget 2019</b>	<b>%</b>	<b>Budget 2018</b>	<b>%</b>
30	Charge de personnel	26 738 200	88.62	25 639 300	88.13
31	Autres charges d'exploitation	3 434 100	11.38	3 452 850	11.87
	<b>TOTAL</b>	<b>30 172 300</b>	<b>100.00</b>	<b>29 092 150</b>	<b>100.00</b>

Le tableau ci-dessus montre que les charges du Réseau sont principalement des frais liés au personnel. En 2019, il y a eu une légère augmentation de charges sociales suite au passage du taux d'allocations familiales de 2.58 % à 2.73 %. La variation de charges pour un montant de CHF 1'000'000 est principalement due à l'engagement de personnel pour le SASDS (5 EPT) et l'engagement d'un adjoint au chef de service du SAS ainsi qu'à l'augmentation des salaires expliquée ci-après. Le personnel du Réseau est rémunéré selon le barème du personnel de l'Etat de Fribourg. De ce fait, la majorité de nos collaborateurs a bénéficié d'une augmentation d'un palier. Il est également à noter que l'augmentation accordée par le Conseil d'Etat de 0.3 % en décembre 2017 sur toute l'échelle de traitement 2018 n'avait pas été budgétée, cette information n'étant pas connue lors de l'établissement du budget 2018. Nous n'avons pas prévu une revalorisation des traitements dans ce budget.

Le tableau ci-dessous vous permettra de constater les différentes variations d'EPT par service.

Service	Budget 2019	Budget 2018	Budget 2017
RSS Direction	1.70	1.70	1.70
RSS Finances	4.80	4.80	4.40
RSS RH	3.00	3.00	3.00
RSS juridique	0.80	0.80	0.50
RSS informatique	1.60	1.60	1.00
RSS maintenance et véhicules	3.00	3.00	-
<b>Total RSS</b>	<b>14.90</b>	<b>14.90</b>	<b>10.60</b>
HMS soins	75.18	75.43	77.95
HMS restaurant	2.45	2.45	2.45
HMS maintenance	-	-	2.00
HMS intendance	11.15	10.80	11.10
HMS foyer de jour	2.00	2.00	1.90
HMS cuisine	9.10	9.10	9.60
<b>Total HMS</b>	<b>99.88</b>	<b>99.78</b>	<b>105.00</b>
SAS direction admni	2.50	1.60	1.00
SAS EVP	0.50	0.50	-
SAS soins	28.00	27.70	29.35
<b>Total SAS</b>	<b>31.00</b>	<b>29.80</b>	<b>30.35</b>
SASDS direction admni	2.60	2.60	2.20
SASDS soins	101.00	95.40	91.30
SASDS ergo	2.50	2.30	1.90
SASDS intendance	0.35	0.24	0.25
<b>Total SASDS</b>	<b>106.45</b>	<b>100.54</b>	<b>95.65</b>
Centre de coordination	3.00	3.00	-
<b>Total centre de coordination</b>	<b>3.00</b>	<b>3.00</b>	<b>-</b>
CODEMS	-	-	1.00
<b>Total CODEMS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1.00</b>
<b>RSS total</b>	<b>255.23</b>	<b>248.02</b>	<b>242.60</b>

Le tableau ci-dessus ne tient pas compte des apprentis et des civilistes. En 2019, le Réseau emploiera 13 apprentis et 2 civilistes.

Pour permettre une meilleure vision des coûts par centre de charge, la comptabilité publique veut que les charges et les produits soient répartis par tâche. Dans cet esprit, pour que les coûts soient transparents, les imputations internes des charges et des revenus ont été affinées dans ce budget. Ainsi, les charges des services transversaux sont comptabilisées par entité, puis sont réparties, grâce aux imputations internes, dans les divers services du Réseau santé de la Sarine. Les principaux changements ont été effectués dans les services « finances » et « maintenance et véhicules ».

## 2.1 Récapitulatif des participations communales

### 2.1.1 Augmentation des participations communales par rapport au budget 2018

Par rapport au budget 2018, le budget 2019 augmente les montants facturés aux communes du district de CHF 1'541'150 (CHF 17'037'600 pour le budget 2019 par rapport au montant de CHF 15'496'450 figurant au budget 2018).

Cette augmentation est principalement due à la CODEMS suite à la prise en charge dès 2019 des frais financiers liés aux agrandissements et aux rénovations des EMS du Gibloux

et des Martinets. Le montant supplémentaire net à charge des communes pour la CODEMS est de CHF 920'200.

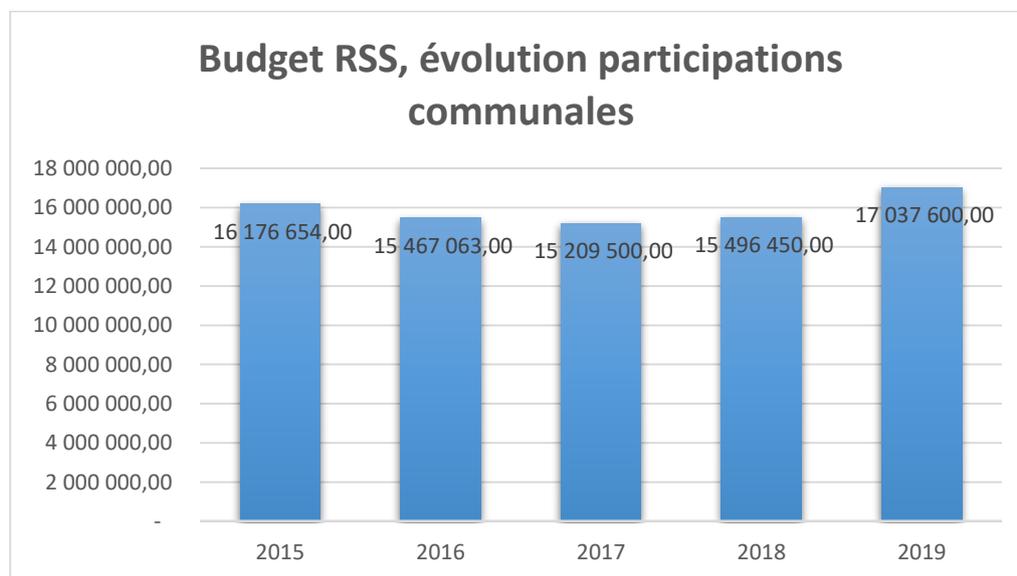
Le Service d'aide et de soins à domicile accroît son montant facturé aux communes de CHF 276'400 suite à l'engagement de 5 EPT. Le total des EPT mis à charge du budget 2019 est de 106.45.

La participation au déficit du service d'ambulances augmentera de CHF 345'200. Cette augmentation est en lien avec l'amortissement des deux nouvelles ambulances ainsi que l'engagement d'un adjoint au chef du service d'ambulances. Une nouvelle charge de CHF 105'800 a été imposée par la DSAS, à savoir la prise en charge par les communes d'un dispositif sanitaire en cas d'événements majeurs. L'organisation de ce dispositif mis à charge du SAS n'est pas encore aboutie.

Le budget du HMS dégage un léger bénéfice pour un montant de CHF 17'100. Nous proposons de reporter ce montant sur l'exercice suivant. En effet, nous souhaiterions qu'à l'avenir, le HMS soit autonome financièrement et que les reports de résultats bénéficiaires soient utilisés pour absorber d'éventuelles pertes.

### 2.1.2 Evolution des participations communales sur 5 ans

Pour permettre une comparaison dans le temps de l'évolution des budgets du Réseau santé de la Sarine, nous avons repris les derniers budgets des entités ACSMS, Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine et la CODEMS, et les avons cumulés. Le graphique ci-dessous regroupe ainsi le HMS, le SAS, le SASDS, le rattrapage des frais financiers des EMS, le Passepartout, la CODEMS et le centre de coordination sarinois.



Il est à noter qu'entre le budget 2015 et le budget 2019, le Réseau santé de la Sarine a engagé 18 nouveaux EPT à l'aide et soins à domicile, mis en place un Centre de coordination avec 3 nouveaux EPT et pris en charge les frais financiers des investissements de l'ordre de 35 millions pour deux EMS rénovés et agrandis avec 55 nouveaux lits reconnus.

## 2.2 Administration générale (rubrique 0)

Dès l'exercice comptable 2016, le budget intègre la création des services transversaux qui sont répartis par différents services ou secteurs de charges, alors que dans les budgets des années précédentes (jusqu'en 2015), les charges du personnel administratif étaient intégrées directement dans les différentes comptabilités des entités juridiques autonomes.

La répartition des charges des services transversaux dans les services, via les imputations internes, permet d'avoir une meilleure vision des coûts engendrés par les différentes prestations offertes par le Réseau santé de la Sarine.

Pour permettre de facturer les charges du personnel des services transversaux, autant aux services internes qu'à la Commission IF, une évaluation des répartitions des temps de travail de chaque collaborateur de l'administration a été faite. Le département des RH est réparti en fonction du nombre de collaborateurs des autres services.

Les principales augmentations de charges sont commentées ci-dessous.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
0210	Finances	916 100	595 600	320 500

Les frais d'administration (matériel de bureau et autre frais administratifs) totalisant CHF 97'000 ainsi que les charges financières (intérêts et frais bancaires) pour CHF 215'400 sont présentés dans le service transverse des finances et ceci dès l'exercice 2019, ce qui explique l'essentiel de l'augmentation.

Le compte 0210.3130.01 « honoraires de tiers » passe de CHF 50'000 à CHF 70'000. Cette augmentation résulte du reclassement d'un montant de CHF 10'000 figurant dans le HMS et une augmentation de CHF 10'000 en lien avec les frais engagés pour le mandat sur la stratégie du RSS.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
0220.3099.03	Santé et sécurité au travail	45 000	25 000	20 000

Concernant le service des ressources humaines, le compte 0220.3099.03 « Santé et sécurité au travail » a été augmenté de CHF 20'000 pour un total de CHF 45'000. Nous vous décrivons ci-dessous le fonctionnement et la justification de ce compte :

Le RSS a choisi la société CRST SA, Centre de santé au travail, à Montagny-près-Yverdon pour dispenser les prestations de médecine du personnel et la santé au travail. Le montant prévu consiste à offrir aux collaborateurs :

- Un entretien d'aptitude au travail de nuit (effectué par un médecin du travail) à l'attention de tous les collaborateurs effectuant plus de 25 nuits par an (environ 20 personnes par an). Montant forfaitaire de CHF 265 par personne.
- Un entretien santé et visite d'entrée pour les nouveaux collaborateurs (effectué par un-e infirmier-ère en santé au travail), comprenant la mise à jour de la couverture vaccinale en fonction des risques professionnels à l'attention des nouveaux collaborateurs entrants (environ 80 par an). Forfait de CHF 460 par personne.

- Un examen médical pour le renouvellement du permis de conduire des ambulanciers (selon convocation de l'OCN, 1 fois tous les 5 ans pour les moins de 50 ans et une fois tous les 2 ans pour les plus de 50 ans). Montant de CHF 150 par consultation.

Les prestations suivantes sont difficilement quantifiables car elles dépendront des situations rencontrées, à savoir :

- Evaluation du poste de travail pour les problèmes d'ergonomie. Forfait CHF 950 (comprenant 3 entretiens, analyse de l'environnement, proposition d'adaptation).
- Application de l'Ordonnance relative au harcèlement et aux difficultés relationnelles sur le lieu de travail (OHarc), dans les situations où le RSS n'est pas parvenu en interne à trouver une solution avec le collaborateur. Nous mettons à disposition du collaborateur les coordonnées d'un expert externe au RSS. Forfait de CHF 1'500 par cas.
- Suivi des absences longues durées, en cas d'absences prolongées, un spécialiste du CRST rencontre le collaborateur. Ce spécialiste aide à mettre en place des mesures de réadaptation ou accompagner les démarches pour la reprise d'activité et faire le lien avec les assurances. Forfait de CHF 1'200 par personne (comprenant 3 entretiens).

Nous expliquons l'augmentation de CHF 20'000 demandée par rapport à 2018 ainsi :

Le RSS a choisi un montant forfaitaire (CHF 460) pour les entretiens d'entrée et le plan de vaccination. La vaccination d'un collaborateur peut se dérouler entre 1 mois et 7 mois, les coûts minimums sans les rappels des vaccins coûtent CHF 380 et les coûts maximums coûtent CHF 1'040. Le montant forfaitaire permet une prise en charge optimale pour tous les collaborateurs ainsi qu'une meilleure gestion du budget alloué.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
0222	Informatique	625 900	590 600	35 300

Pour le budget de fonctionnement du service informatique, l'augmentation des coûts 2019 se justifie comme suit :

Le mise en place du Centre de coordination a demandé le développement d'un logiciel spécifique permettant autant au Centre de coordination qu'aux 12 EMS partenaires d'avoir une liste des demandes d'entrée en EMS répertoriées par ordre de priorité et par EMS. En 2018, ce logiciel a été développé par la société Wedo Sàrl. En 2019, nous intégrons, pour la première fois dans les comptes du service informatique, le montant pour 80 licences, soit CHF 14'400. Lors des précédents budgets, c'était les comptes de la Codems qui intégraient le coût de licence du précédent logiciel « GELAEMS » pour un montant de CHF 30'000 par année.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
0225	Maintenance et véhicules	1 766 600	315 200	1 451 400

Afin d'optimiser les achats du Réseau et dans le but d'avoir une meilleure gestion de nos infrastructures, il a été décidé de créer en 2018 un nouveau service transverse « infrastructures et achats ». Par la suite, ce service a été renommé « maintenance et véhicules ». En 2018, le montant de CHF 315'200 était composé uniquement de charges de personnel, à savoir le salaire du responsable de service pour 9 mois et les salaires des 2 employés de maintenance du HMS. Dès l'exercice 2019, des charges supplémentaires ont été ajoutées à ce service. Les charges en question sont en lien avec les activités du service, à savoir :

- Les travaux d'entretien des bâtiments du HMS et du SAS
- Les frais électricité, eau et chauffage des bâtiments ;
- La sécurité pour les infrastructures Réseau ;
- L'achat en commun du mobilier et du matériel pour l'ensemble du Réseau (à terme), pour l'exercice 2019 achat uniquement pour le HMS ;
- L'achat et la gestion du parc véhicules du HMS et du SASDS.

Nous précisons qu'il n'y a pas eu d'augmentations significatives des charges figurant dans le service « maintenance et véhicules » entre les budgets 2018 et 2019.

## 2.3 HMS et Foyer de jour (rubrique 41)

### 2.3.1 Information

Il faut rappeler que ce service dans les secteurs soins (rubrique 4120), pharmacie (rubrique 4122) et foyer de jour (rubrique 413) est équilibré au niveau des charges et des produits en fonction des éléments expliqués ci-dessous :

- Frais d'accompagnement et de soins (rubrique 4120)

Les frais d'accompagnement sont les salaires et les charges sociales afférents au personnel nécessaire à l'accompagnement. Ces frais sont pris en charge par l'Etat.

- Frais de pharmacie (rubrique 4122)

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les caisses-maladie ne prennent plus en charge le forfait matériel (LIMA) qui s'élevait à CHF 2.37 par journée de soins. Les frais effectifs sont pris en charge par le canton.

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018 les caisses-maladie ne prennent plus en charge le forfait médicaments qui s'élevait à CHF 5.50 par journée de soins. Les médicaments qui étaient achetés via la pharmacie de l'HFR et refacturés forfaitairement aux caisses-maladie sont depuis cette date facturés directement à ces dernières au prix coûtant. Le HMS se fournit auprès de la pharmacie BENU.

La rubrique « 4122 Pharmacie » ne mentionne plus que le montant du matériel LIMA qui devrait être pris en charge par le canton. Vu la complexité de la détermination du matériel LIMA et non-LIMA nous avons également augmenté le compte 4128.3106.01 de CHF 10'000 pour tenir compte des différences d'interprétation de la classification du matériel.

- Foyer de jour (rubrique 413)

Les dépenses du foyer de jour sont financées par :

- les contributions des assureurs-maladie ;
- une participation de l'hôte ;
- les frais financiers qui sont facturés aux Codems ;
- les subventions des pouvoirs publics.

Dans le cadre des subventions des pouvoirs publics, le canton a fixé une subvention proportionnelle qui ne peut être plus de 30 % des charges budgétées, mais ne doit pas permettre un bénéfice de la part du foyer de jour.

Les autres charges des autres secteurs sont couvertes par les recettes liées au prix de pension selon l'explication ci-dessous :

- Frais de pension (rubrique 4125.4220.01)

- Le budget « prix de pension » est couvert par les ressources du résident et les prestations complémentaires. S'il y a déficit, il appartient aux communes-membres de l'association d'en supporter le montant.
- Le prix de pension sert à couvrir les frais d'équipement, d'hébergement et d'administration, les frais de repas principaux et collations, y compris les boissons. Il comprend également les charges salariales relatives à ces différents frais.

Les frais financiers du Home médicalisé de la Sarine sont pris en charge par les communes par l'intermédiaire de la Codems. A ne pas confondre avec les frais financiers liés à l'emprunt concernant le rattrapage des frais financiers des EMS selon l'article 35bis des statuts qui sont répertoriés dans la rubrique 961.

De manière globale, la masse salariale annuelle, y compris les charges sociales, a été calculée sur la base des directives du Service de la prévoyance sociale, soit :

- Référence à l'échelle des traitements 2018 ;
- Octroi d'un palier complet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### 2.3.2 Analyse des comptes

Il est prévu un léger bénéfice de CHF 17'100 au budget 2019.

Ci-après, nous présentons les principales rubriques ayant subi des fluctuations importantes au budget 2019 par rapport au budget 2018.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
4120.3090.01	Form. et perfect. du personnel	40 000	16 000	24 000
4120.3090.02	Ecole prof. Santé	16 000	28 000	-12 000

Le montant de CHF 40'000 correspond au 0.7 % de la masse salariale des soins. Ce montant, financé par le canton, est utilisé pour la formation et le suivi de la qualité du HMS.

Le HMS emploiera moins d'apprentis en 2019, ce qui explique la diminution du compte 4120.3090.02. Ce montant est également financé par le canton.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
4123	HMS-Cuisine	1 321 300	1 332 800	-11 500

Les charges sont maintenues par rapport au budget 2018. Nous avons regroupé les charges directes dans tous les secteurs de la restauration en 3 catégories, à savoir :

- Non-Food
- Food
- Boissons

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
4124	HMS-Restaurant (charges)	369 400	368 800	600
4124	HMS-Restaurant (produits)	-331 300	-369 300	38 000

Par mesure de prudence, nous avons appliqué au budget 2019 les derniers chiffres connus, à savoir ceux de l'exercice 2017. Nous espérons cependant, que l'arrivée du nouveau chef de cuisine ainsi qu'un plus grand choix de menus pourront permettre d'atteindre progressivement les recettes présentées au budget 2018.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
4126	HMS - Maintenance (charges)	1 308 000	1 401 900	-93 900
4126	HMS - Maintenance (produits)	-595 500	-692 100	96 600

Les montants effectifs figurant dans ce secteur les années précédentes ont été transférés dans le service « maintenance et véhicules ». C'est pourquoi ne figurent dans cette rubrique plus que des imputations internes. Vous constaterez qu'il n'y a pas d'augmentation entre les années 2018 et 2019.

## 2.4 Service d'Aide et soins à domicile (rubrique 421)

### 2.4.1 Information

Le budget du Service d'Aide et de soins à domicile est composé comme suit :

- Service d'Aide et soins à domicile – soins

Les charges de ce secteur sont essentiellement composées du salaire, des charges sociales ainsi que les frais directs pour l'activité.

Les recettes sont composées des facturations OPAS (Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins), de la facturation des activités d'économie familiale ainsi que de la subvention cantonale. Cette dernière correspond au 30% des coûts du personnel diminué des recettes.

- Service d'Aide et soins à domicile – soins ergothérapie  
Ce secteur enregistre les frais de personnel ainsi que les recettes en relation avec l'activité d'ergothérapie.
- Service d'Aide et soins à domicile – économie familiale  
Ce secteur a été dès l'exercice 2019 englobé dans le secteur « soins ».
- Service d'Aide et soins à domicile – direction et administration  
Ce secteur enregistre les frais du personnel administratif du service ainsi que l'imputation interne des services transversaux.
- Aide et soins à domicile – charges d'exploitation  
Toutes les charges d'exploitation et d'administration hors charges salariales (mis à part le personnel de nettoyage) sont mentionnées dans ce secteur.

#### 2.4.2 Analyse des comptes

La part des communes selon budget 2019 est de CHF 4'960'300 contre CHF 4'683'900 en 2018.

Ci-après, nous présentons les principales rubriques ayant subi des fluctuations importantes au budget 2019 par rapport au budget 2018.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
4210.3010	SASDS salaires personnel	8 655 300	7 883 100	772 200
4214.3010	SASDS salaires personnel	-	153 000	-153 000

Cette augmentation est liée à l'engagement en 2019 de 2.5 infirmiers et 2.5 ASSC ainsi qu'aux augmentations standards de salaires (paliers). En décembre 2017, une augmentation de 0.3 % a été accordée par le canton, nous n'avions pas cette information lors de l'établissement du budget 2018, ce qui impacte également la progression entre 2018 et 2019. Ces 5 nouveaux postes n'ont pas encore été validés par le canton. Ces engagements se feront en cours d'année, probablement en avril. C'est pourquoi nous ne provisionnons que 9 mois de charges pour ce nouveau personnel.

Le compte 4214.3010.17 qui figurait dans la rubrique économie familiale figure dès l'exercice 2019 dans la rubrique soins, ce qui justifie également l'augmentation des charges.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
4210.3106.01	Achat matériel courant	100 000	21 000	79 000
4210.3106.02	Achat matériel courant non-OPAS	-	21 000	-21 000

L'arrêté du TAF de novembre 2017 concernant le matériel LiMa entraîne la non-prise en charge d'une grande partie du matériel de soins par les assurances. Le coût résiduel est désormais à payer par les fournisseurs de prestations d'aide et soins à domicile. Cela représente une charge estimée à CHF 100'000. Ce montant est à charge des communes car le canton n'entre pas en matière pour les services de soins à domicile publics.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
4210.3130.01	Honoraires et prestations de tiers, SASDS soins	50 000	-	50 000

Le montant ci-dessus comprend un montant de CHF 10'000 en lien avec les honoraires du Dr Zumbach (RFSM) pour la supervision des activités psychiatriques du service. Ce montant figurait déjà dans le budget 2018 dans le compte « formation et perfectionnement du personnel ». Le solde de CHF 40'000 est lié aux salaires et charges sociales de deux apprenties facturés par l'intermédiaire de l'école professionnelle Santé-Social ESSG à Posieux.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
4214	SASDS - économie familiale (charges)	-	191 900	-191 900
4214	SASDS - économie familiale (produits)	-	-300 000	300 000

Les comptes de charges et produits en lien avec le secteur « économie familiale » ont été regroupés avec le secteur « soins », du fait notamment que le personnel effectuant les prestations d'économie familiale est le même que celui effectuant les soins de base.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
4215	SASDS - Direction et administration (charges)	1 126 500	1 126 300	200
4215	SASDS - Direction et administration (produits)	-27 700	-30 000	2 300

Compte 4215.309.01 « Imp. informatique : matériel et marchandise ». Augmentation de CHF 19'100 liée notamment à l'augmentation du prix des licences suite à des développements complémentaires, au nombre supplémentaire de licences et aux amortissements des logiciels acquis en 2018.

Compte 4215.3906.01 « Imp. RH : salaires et prestations de services ». Augmentation de CHF 23'300. Cette augmentation est due notamment au fait que le service RH est réparti par rapport au nombre de collaborateurs par service, le SASDS engageant régulièrement des nouveaux collaborateurs, sa part aux frais du service RH en est augmentée.

Compte 4215.3980.27 « Imputations internes : service infrastructures et achat ». Dans ce compte figurait au budget 2018 un montant de CHF 46'400. La charge pour le budget 2019 est de CHF 49'800. Par contre, cette charge a été reclassée en 2019 dans le compte 4216.3917.01 « Imp. Maintenance et véhicules : salaires et prest. Services ».

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
4216	SASDS - Charges d'exploitation (charges)	664 700	576 000	88 700
4216	SASDS - Charges d'exploitation (produits)	-10 000	-500	-9 500

Compte 4216.3010.01 « SASDS Personnel exploitation ». Augmentation de CHF 6'700. Certaines antennes emploient du personnel de ménage pour nettoyer leurs locaux. D'autres font appel à leur propre personnel pour faire ces travaux. Nous avons décidé d'harmoniser les pratiques pour l'ensemble des antennes en faisant appel à du personnel de ménage.

Compte 4216.3917.01 « Imp. Maintenance et véhicules : salaires et prest. services ». Ce compte mentionne un montant de CHF 49'800 dans le budget 2019. Un montant similaire figurait dans le budget 2018 dans la rubrique 4215.

Globalement les charges moins les revenus du secteur 4216 ont augmenté de CHF 79'200. En plus des positions mentionnées ci-dessus, les comptes téléphones, matériel de bureau et utilisation des véhicules ont progressé de CHF 17'000 suite à l'augmentation de l'activité du SASDS.

## 2.5 Service des ambulances (rubrique 422)

Le déficit à charge des communes est de CHF 1'498'100, soit une augmentation de CHF 345'200 par rapport au budget 2018. Cette augmentation est principalement due à la prise en charge des amortissements pour deux ambulances ainsi que l'engagement de l'adjoint au chef d'exploitation du SAS. Une nouvelle charge de CHF 105'800 en lien avec un dispositif sanitaire en cas d'évènements majeurs a été mise au budget. Le déficit budgété pour l'exercice 2019 reste malgré la forte augmentation inférieure aux déficits budgétés avant la mise en place du RSS.

Ci-après, nous présentons les principales rubriques ayant subi des fluctuations importantes au budget 2019 par rapport au budget 2018.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
4220.3010.01	SAS personnel soins	2 637 500	2 571 200	66 300
4220.3130.01	Honoraires et prestations de tiers	60 600	-	60 600
4221.3010.01	SAS personnel administration	237 800	184 400	53 400
4223.3010.01	SAS personnel administration EVP	57 800	56 700	1 100
	<b>TOTAL</b>	<b>2 993 700</b>	<b>2 812 300</b>	<b>181 400</b>

Il y a eu quelques changements de présentation entre les divers secteurs du SAS, c'est pourquoi nous vous proposons d'analyser les salaires dans leur globalité. Le compte 4220.3130.01 est lié à « l'engagement » des étudiants « Medi » qui étaient par le passé sous contrat avec le RSS. L'augmentation de CHF 181'400 se justifie comme suit :

- Augmentation des paliers annuels selon la LPers
- Augmentation des traitements en 2018 de 0.3 % selon décision du canton. Cette augmentation n'a pas été prévue dans le budget 2018
- Engagement d'un adjoint au chef d'exploitation afin d'assurer le suivi de l'opérationnel du service. Cela permet également de limiter le nombre d'heures administratives du reste du personnel.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
4220.3106.02	Matériel d'intervention	20 000	55 000	-35 000
4220.3106.03	Matériel à usage unique	50 000	-	50 000

La direction du SAS a souhaité une réparation différente afin de mieux suivre l'achat du matériel. Ces deux positions totalisent un montant de CHF 70'000, soit CHF 15'000 de plus que lors de l'établissement du budget 2018. Le chiffre de CHF 70'000 correspond au montant réellement dépensé lors de l'exercice 2017.

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
4221.3181.01	Pertes sur débiteurs	80 000	80 000	-

Dans le cadre de la facturation du service des ambulances aux patients, il n'est actuellement pas possible d'avoir un accord avec les assurances pour le paiement selon le système du tiers payant. Par conséquent, certains patients utilisent le montant reçu de l'assurance à d'autres fins et nous nous retrouvons souvent avec un acte de défaut de biens (ADB) qui ne peut être encaissé. Dans le cadre de la nouvelle organisation, nous avons évalué comment travailler pour réactiver ces ADB. Un mandat a été donné à la fin de l'année 2015 au Service

des Finances de la Ville de Fribourg pour effectuer ce travail. La Ville de Fribourg nous facture un montant de CHF 300 mensuellement pour ces honoraires. Durant l'année 2017, les rachats d'actes de défaut de bien qui nous ont été versés représentent un montant de CHF 9'915.55 auquel il faut retrancher 20% de frais d'encaissement. Pour le 1<sup>er</sup> semestre 2018 le montant était de CHF 5'457.60.

	Frais de véhicules	Budget 2019	Budget 2018	Ecart
4222.3151.31	Legacy MESA 62	-	13 000	-13 000
4222.3151.39	Nouveau MESA 62	13 200	-	13 200
4222.3151.32	VW T5 MESA 58		10 800	-10 800
4222.3151.33	Chevrolet I MESA 54	20 000	15 400	4 600
4222.3151.34	Chevrolet II MESA 55		15 400	-15 400
4222.3151.35	VW T5 MESA 57	13 200	15 800	-2 600
4222.3151.36	Chevrolet III MESA 56	41 500	30 800	10 700
4222.3151.37	Mercedes I MESA 58	30 000	20 500	9 500
4222.3151.38	Mercedes I MESA 55	30 000	20 500	9 500
	<b>Total</b>	<b>134 700</b>	<b>118 400</b>	<b>16 300</b>

Malgré les deux nouvelles ambulances Mercedes qui seront fonctionnelles en fin d'année 2018 les charges seront supérieures de CHF 16'300 par rapport au budget précédent. En effet, le 3<sup>ème</sup> véhicule d'intervention, le Chevrolet III MESA 56, a un coût d'exploitation élevé. Ce véhicule passera en véhicule de transfert et pour les manifestations dès la réception de la nouvelle ambulance mise au budget d'investissement en 2019.

Le Chevrolet I MESA 54 remplacera le véhicule VW T5 MESA 58 en tant que véhicule de réserve. Les coûts d'exploitation de ce dernier sont supérieurs au véhicule actuel.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
4222.3300.01	Amort. planifiés, immeuble	-	64 000	-64 000
4222.3957.01	Imp. Maintenance et véhicules : amortissements	63 200	-	63 200
4222.300.02	Amortissement autres immobilisations	108 400	-	108 400

Le compte 4222.3957.01 (compte d'imputation interne) remplace le compte 4222.3300.01 suite à la reprise de la gestion des immeubles par le service « maintenance et véhicules ».

Le compte 4222.3300.02 « amortissement autres immobilisations » est composé des amortissements sur les monitorings d'interventions qui ont été validés lors du budget 2018 ainsi que pour les ambulances livrées en fin d'année 2018.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
4223.3611.01	Dispositif sanitaire en cas d'événements majeurs	105 800	-	105 800

Une nouvelle charge de CHF 105'800 a été imposée par la DSAS, à savoir la prise en charge par les communes d'un dispositif sanitaire en cas d'événements majeurs. L'organisation de ce dispositif mis à charge du SAS n'est pas encore aboutie. Le montant mis à charge du budget correspond à CHF 1 par habitant du district de la Sarine. Ce montant servira à financer le fonctionnement de ce projet. Le canton prendra en charge l'investissement de départ.

## 2.6 Centre de coordination (rubrique 490)

En fonction de la loi sur les prestations médico-sociales (LPMS) qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'article 12 donne les compétences suivantes aux Réseaux, dans le domaine de la coordination :

*L'association (de district ou Réseau médico-social du district) :*

- 1) *coordonne l'offre de prestations médico-sociales ;*
- 2) *assure l'information de proximité relative à l'offre de prestations ;*
- 3) *établit les critères d'admission pour les accueils résidentiels de longue durée dans les EMS qu'elle exploite ou qu'elle mandate et valide les demandes individuelles y relatives ;*

Fort de ce constat, la Codems a mis en place un groupe de travail dirigé par Mme Rittener regroupant 2 directeurs d'EMS, la cheffe de service de l'aide et soins à domicile et le directeur général du RSS. A l'issue de ces travaux, le groupe de travail a proposé la création d'un nouveau service qui sert d'interface entre les personnes âgées nécessitant des soins et les prestataires du domaine de la santé. Le Centre de coordination est actif depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018. Ses missions sont les suivantes :

- L'information de proximité, à la personne âgée, à ses proches et à tous les partenaires du Réseau santé de la Sarine ;
- La vision globale, en temps réel, des disponibilités de tous les établissements du Réseau, pour toutes les formes d'accueil (longs et courts séjours) ;
- L'évaluation, l'orientation, la priorisation et le traitement des demandes, selon des critères objectifs, connus de tous les acteurs ;
- La coordination entre les fournisseurs de prestations ;
- L'évaluation permettant l'ajustement des pratiques et des ressources aux besoins.

Il respecte les bases de la prise en soins gériatrique et place la dignité de la personne âgée au centre de son action. Pour ce faire, il :

- respecte l'auto-détermination de la personne âgée ;
- favorise l'anticipation, l'institutionnalisation au bon moment ;
- respecte l'autonomie des EMS qui restent libres d'accepter ou refuser un placement ;

- agit impartialement envers tous les acteurs ;
- est suivi par un groupe consultatif qui l'accompagne dans son développement.

Les coûts mentionnés dans ce service sont essentiellement des charges de personnel pour 3 EPT ainsi que la maintenance du logiciel WeDo.

Le centre de coordination contribue à diminuer le nombre de jours d'hospitalisation avant le transfert en EMS. Le coût d'une journée d'hospitalisation est estimé à CHF 1'000.

Grâce au Centre de coordination, certains aînés pourraient être maintenus plus longtemps à domicile.

## 2.7 PassePartout Sarine (rubrique 533)

Le Réseau santé de la Sarine met la réception du HMS à disposition pour répondre au téléphone du Passepartout et pour planifier les courses de leurs trois véhicules. Cette centrale est ouverte tous les matins de la semaine.

Dès l'exercice 2019, le RSS facture au PassePartout une participation aux loyers et aux frais d'utilisation de l'infrastructure du HMS.

## 2.8 Commission des établissements médico-sociaux (CODEMS) (rubrique 950)

La CODEMS a été intégrée au Réseau dès l'exercice 2018. Le montant facturé aux communes sera de CHF 9'427'500 contre CHF 8'507'300 en 2018. Cette augmentation de CHF 920'200 s'explique principalement comme suit :

- Augmentation des frais financiers pour un montant de CHF 940'000 pour l'EMS des Martinets suite à l'agrandissement et aux rénovations faites en 2017.
- Augmentation des frais financiers pour un montant de CHF 760'000 pour l'EMS du Gibloux suite à l'agrandissement et aux rénovations faites en 2017.
- Le total de ces nouvelles charges, soit un montant de CHF 1'700'000 a été partiellement compensé par une estimation des intérêts sur les emprunts plus proche de la réalité. En effet, le taux appliqué jusqu'à présent s'est avéré trop prudent.

## 2.9 Rattrapage des frais financiers des EMS (rubrique 961)

En 2013, l'ACSMS a effectué un emprunt de CHF 6'500'000 pour la Codems qui n'a pas de personnalité juridique. Cet emprunt, fait pour une période de 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022, permet de régler définitivement le décalage de paiement des frais financiers des EMS.

Au 31 décembre 2018, le solde de l'emprunt sera de CHF 2'600'000. Par conséquent, pour 2018, l'amortissement constant sera de CHF 650'000 et les intérêts à 1,4 %, payés trimestriellement, seront de CHF 36'400.

### 3 Budget d'investissement

#### 3.1 0222.5200.11 Investissement 2019 Hardware pour le RSS CHF 32'000

Ce montant concerne 2 investissements pour l'équipement des ambulances. Le premier est l'achat de 6 tablettes Panasonic pour un prix total de CHF 27'000, soit CHF 4'500 la tablette. Il s'agit du remplacement de tablettes dans une version précédente qui avaient été acquises en 2012. Le Toughpad FZ-G1 ultra-durci sous Windows 10 Pro est la nouvelle référence pour les tablettes lisibles en plein soleil : c'est l'outil idéal pour les équipes terrain travaillant en extérieur. Doté d'un écran Multi-Touch Capacitif avec dix points de détection simultanés, d'un stylet Digitizer et de ports configurables en toute flexibilité, cet appareil peut être utilisé pour afficher des documents et des images en haute définition sur le terrain. Dans le prix précité, il est prévu une garantie de 5 ans, un software spécifique ainsi qu'une station d'accueil. Les équipements internes des ambulances étant déjà conçus pour ces tablettes, il n'y a pas besoin d'aménager les ambulances avec de nouveaux accessoires.

Pour le 2ème investissement, il est prévu de changer les 5 GPS pour un montant de CHF 5'000. Ces GPS permettent au 144 d'indiquer directement le lieu où l'ambulance doit se rendre pour prendre en charge le patient. Il est prévu, en lien avec le 144 et les autres services d'ambulances du canton, d'effectuer un achat groupé permettant d'avoir dans chaque ambulance le même matériel.

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les normes légales, dès le budget 2020. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 15 % sur les coûts liés à l'informatique. Etant donné que ce matériel devrait durer 4 ans, nous allons amortir ces objets avec un taux d'amortissement de 25 %.

#### 3.2 0222.5200.12 Investissement 2019 Software pour le RSS CHF 49'000

Le premier logiciel « Solid M3 » permet une gestion plus professionnelle des stocks pour le service des ambulances dans un premier temps, puis pour le HMS et le SASDS. Mobile Healthcare 4.0 est une solution dédiée à la gestion du stock et des prestations médicales permettant de suivre le cycle de livraison des médicaments de l'entrée du stock jusqu'aux pharmacies d'étages, gérer les stocks et suivre l'activité des prestations auprès des bénéficiaires.

Cette solution, en deux parties, comprend un serveur de communication qui reçoit les données des terminaux mobiles en batch ou en wifi et les transferts dans un format prédéfini vers notre logiciel « Opale ». L'autre partie est l'application mobile chargée sur les terminaux.

Le montant de CHF 20'000 pour ce programme est décomposé selon les points ci-dessous :

- Les frais de modification du programme Opale
- L'achat des licences Opale pour le module stock
- L'achat de l'interface Solid M3
- L'achat du programme solcare

- L'achat d'une imprimante pour l'impression des étiquettes spécifiques pour les articles
- L'achat de consommables (cartes, étiquettes, etc.)

Le solde de l'investissement de CHF 28'200 concernant des adaptations à mettre en place dans le logiciel de l'aide et soins à domicile Carefolio. Après 2 ans d'exploitation et les diverses adaptations déjà faites, il reste encore certaines fonctionnalités qui doivent être améliorées pour permettre un suivi toujours plus professionnel de notre outil informatique métier pour le SASDS. Nous devons développer le volet statistique qui est actuellement global, mais nous avons besoin d'un suivi plus spécifique par antenne. Pour permettre de ne pas dépasser les heures prévues d'intervention et déclarées à l'assurance, nous devons développer une alerte permettant de faire la comparaison entre les heures prévues dans la fiche OPAS remise à l'assurance et les heures de traitement effectivement passées sur le terrain. Si nous dépassons ce quota, les assurances ne nous paient que le montant prévu. Avec le développement, nous n'aurons plus ce problème et les heures seront adaptées à la planification. Le troisième développement concerne le suivi des médicaments sur le logiciel. Il n'est actuellement pas possible de pouvoir rentrer les médicaments avec une vision sur 7 jours et pas par semaine. Par exemple, nous aimerions pouvoir insérer les médicaments du mardi au mardi alors qu'actuellement nous devons le faire par semaine calendaire (du lundi au dimanche).

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les normes légales, dès le budget 2020. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 15 % sur les coûts liés à l'informatique.

### 3.3 0225.50.17 Achat 2019 d'un véhicule électrique pour le SASDS CHF 40'000

Le parc véhicules du SASDS est composé à ce jour de 9 voitures et de 11 vélos électriques. Le RSS privilégie les transports en commun et l'emploi des vélos électriques. Cependant, l'éloignement entre les patients, notamment dans les antennes de Marly et Neyruz, fait que nous sommes obligés d'utiliser des voitures de services.

Après une première analyse, le coût d'exploitation d'un véhicule de petite cylindrée en détention propre est moins onéreux que la location d'un véhicule (Mobility par exemple). Nous avons la possibilité d'acheter des véhicules neufs pour une valeur de CHF 15'000. Dans ce montant sont compris des services gratuits pour les cinq premières années. Nous avons pour l'instant opté pour cette solution.

Deux des véhicules du SASDS immatriculés en 2013 devront être remplacés.

L'équipe de direction vous propose d'acheter un véhicule électrique pour l'antenne de Marly. Les nouveaux locaux de l'antenne 2 seront équipés pour accueillir un tel véhicule. Nous souhaitons que ce véhicule soit aux couleurs du service d'aide et de soins à domicile du district de la Sarine. Nous souhaitons également y faire une mention que le RSS roule de manière écologique.

Le deuxième véhicule immatriculé en 2013 sera remplacé en 2020.

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les normes légales, dès le budget 2020. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 15 % sur les coûts des véhicules.

### 3.4 4127.5060.12 Achat de 2 matelas anti escarres CHF 11'000

La tendance des personnes avec des risques d'escarres est à la hausse. Actuellement nous louons entre 2 et 4 matelas anti-escarres à l'année pour répondre aux besoins des résidents. Les matelas de base ne sont pas suffisants en cas de risque important ou en présence d'escarres déjà présentes (selon échelle de calcul).

Ces matelas sont dotés d'un moteur qui fait varier les pressions à l'intérieur du matelas pour limiter les appuis prolongés aux mêmes endroits du corps.

Les coûts de location des matelas seront de ce fait diminués.

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les normes légales, dès le budget 2020. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 7 %. **Ce montant sera financé par le biais de la rubrique Codems.**

### 3.5 4127.5060.15 Achat de 2 centrales de repassages CHF 15'500

Les deux centrales actuelles sont vieilles et tombent régulièrement en panne ou ne fonctionnent pas de manière optimale. Il y a des importantes pertes de temps pour le personnel et le HMS a des problèmes pour assurer les prestations internes et externes dans les délais requis. A ces difficultés pour le personnel s'ajoutent les coûts de dépannage en urgences.

L'achat de ces deux centrales de repassages assurera un travail de qualité dans de bonnes conditions.

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les normes légales, dès le budget 2020. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 10 %. **Ce montant sera financé par le biais de la rubrique Codems.**

### 3.6 4127.5060.16 Achats de 7 chariots de ménage CHF 24'000

Les techniques de nettoyage au HMS sont obsolètes (sécurité et hygiène) et les chariots actuels ne sont ni pratiques ni ergonomiques.

Nous devons moderniser les techniques de nettoyage pour améliorer la sécurité en passant à la technique « humide » qui permet de ne plus détremper les sols et de travailler avec un chariot fermé où les produits ne sont plus exposés.

Cette technique permettra d'améliorer l'hygiène car elle prévoit le changement de matériel entre chaque chambre.

Cette solution permettra d'améliorer l'ergonomie au travail pour le personnel en stockant tout le matériel dans un seul chariot compact plus facile à manœuvrer.

Le montant de CHF 24'000 comprend le prix de 7 chariots plus le matériel nécessaire pour équiper les chariots (bacs, seaux, etc.) et les chiffons microfibrés pour le ménage quotidien (stock de base minimum obligatoire).

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les normes légales, dès le budget 2020. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 10 %. **Ce montant sera financé par le biais de la rubrique Codems.**

### 3.7 4127.5060.20 Vêtements de travail autre personnel intendance et cuisine CHF 16'500

Le budget précédent de CHF 32'000 a permis d'acheter les vêtements pour les soins comme prévu et en plus les vêtements pour le personnel de l'intendance. Cette nouvelle demande permettrait de faire un stock de réserve pour les soins et l'intendance et de renouveler les vêtements du personnel de la cuisine. Les vêtements actuels sont trop chauds et inconfortables. La demande est présente depuis 2015.

Cette acquisition permettra d'avoir une réserve pour le personnel de soins et d'intendance pour les stagiaires, le personnel intérimaire et avoir du choix de tailles (gestion du nouveau personnel) pour ces deux catégories, d'assurer le renouvellement et d'anticiper sur des besoins futurs.

Les habits en cuisine ne correspondent plus aux tailles du personnel, les habits actuels sont nominatifs dans ce secteur. Ces nouveaux vêtements auront des tissus moins chauds et des coupes plus confortables.

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les normes légales, dès le budget 2020. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 10 %.

### 3.8 Remplacement du véhicule de service MESA 62 et modification de son usage, par l'achat d'un véhicule de soutien de type Mercedes Classe X pour un montant de CHF 65'000

A ce jour la Subaru Outback MESA 62, est utilisé comme véhicule de service. Ce véhicule a été immatriculé en 2003.

Ancien SMUR parcourant quelques milliers de km annuellement, il a, en son temps, été conservé par le SAS suite à l'achat d'un SMUR par l'HFR.

Fortement apprécié comme véhicule de soutien pour les manifestations, ce dernier ne correspond pourtant pas aux réels besoins d'un service comme le SAS. Sa taille et son aménagement ne permettent pas son utilisation pour d'autres activités d'importances.

L'âge et l'état général de ce véhicule ne permettent plus de l'expertiser, ce qui entraînera d'ici décembre 2018 l'arrêt définitif de ses services pour le SAS.

Lors d'une intervention ambulance, la plupart des situations ne requiert la présence que de deux ambulanciers diplômés, afin d'assurer les soins nécessaires au patient. Dans quelques rares cas, l'intervention d'une médicalisation intervient selon des critères bien spécifiques.

Cependant, il existe d'autres missions qu'un équipage d'ambulance ne peut assurer.

Il s'agit du déplacement sur le terrain d'une personne autonome pour divers rôles bien plus spécifiques.

#### Direction et commandement

- Présence d'un cadre du service dans les situations complexes.
- Déplacement lors de missions impliquant de multiples partenaires.
- Missions de type multiples DCD / agressions du personnel ambulancier / accident impliquant des collaborateurs du RSS SAS.
- Libération des équipages sur les lieux nécessitant une présence prolongée.
- Représentation du service.
- Présence requise d'un cadre du service sur les lieux.
- Demande d'appui des équipages sur place selon procédures internes.
- Rôles d'ACS (Ambulanciers Chef des Secours) pour les missions de type accidents majeurs, lors de la présence des responsables du service au SAS.

#### Premiers répondants SAS

- Suppléance immédiate d'une panne ambulance.
- Lors de l'absence imprévue d'un ambulancier (maladie/accident) qui ne peut être remplacé dans l'immédiat une ambulance doit être immobilisée (car équipage non conforme). L'équipier présent se retrouvant seul pourra prendre la fonction de premier répondant. Respect des normes IAS de 15 minutes pour se rendre auprès du patient dans l'attente d'une ambulance d'un district voisin. Assurer les soins avancés durant ce délai.
- Engagement en première intention lors d'une situation peu claire sur demande de la centrale 144 afin d'éviter l'engagement d'une ambulance inutile.

#### Aide à la mission

- Déplacement des cadres du service ou ambulanciers présents en administratif pour une aide à certaines missions (Arrêts cardiaques / relevages urgents et difficiles / orientation des pompiers lors d'aide au portage / ...).
- Remplacement d'une ambulance en prévention incendie afin d'assurer la disponibilité des secours pour la population et assurer une présence sanitaire pour les partenaires Pompiers / Police non facturée aux communes.

#### Formation

- Véhicule de transport de matériel pour les formations en extérieur de type terrain difficile.
- Véhicule de transport de personne pour le partenariat avec les diverses écoles d'ambulanciers.
- Véhicule de prestations pour les exercices échelles 1/1 catastrophe, multiples partenaires, et entraînement du service.

#### Manifestations

- Véhicule de coordination.
- Transport du matériel indispensable aux prestations.

#### FR Gottéron

- Prestations fournies pour les matchs par le SAS (1 ambulance et 1 coordinateur).
- Véhicule utilisé par le coordinateur sur place.

Aujourd'hui, le SAS est doté d'un chef de service et d'un chef adjoint. Ces derniers sont des ambulanciers diplômés exerçant également sur le terrain régulièrement et détenteurs de diplômes d'ACS (Ambulancier Chef des Secours).

La volonté de conservation et de perpétuelle amélioration de la qualité des prestations est l'un des points d'importance pour la Direction du service et pour le RSS.

Le rôle de ce véhicule sera de permettre aux chefs de se déplacer sur certaines missions afin d'accompagner, contrôler, développer et évaluer la qualité des prestations des collaborateurs en missions.

Ce véhicule devra être équipé de signaux prioritaires ainsi que d'un marquage à l'effigie du service d'ambulances du Réseau santé Sarine, au même titre que les nouvelles ambulances.

Le véhicule choisit doit être suffisamment volumineux afin de pouvoir assurer toutes les fonctions décrites avec un départ immédiat et donc tout le matériel nécessaire H24.

Le choix d'un pickup est donc parfaitement adapté aux nouvelles fonctions du véhicule.

La marque Mercedes nous permettrait d'assurer une homogénéité du parc véhicule du SAS avec l'arrivée prochaine des deux ambulances de marques Mercedes Sprinter. Cela permet de suivre les entretiens dans un garage de la marque assurant toute la flotte.

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les normes légales, dès le budget 2020. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 15 % sur les coûts des véhicules.

### 3.9 Remplacement MESA 57 avec brancard CHF 270'000

MESA 57 est une ambulance de type légère VW T5. Utilisée comme véhicule d'urgence et de transferts.

Cette dernière a assuré des prestations de qualité depuis 2011.

Agée aujourd'hui de 7 ans et 298'000 km, son remplacement devient nécessaire.

Ce véhicule est le seul pouvant être utilisé pour les transferts de l'hôpital Daler à destination de l'HC HFR impliquant l'utilisation d'une isolette post accouchement en raison des modifications apportées au brancard pour sa fixation.

Résistant mais d'un volume trop réduit, ce type de véhicule n'est plus adapté aux prestations ambulancières.

Le renouvellement de ce véhicule par un véhicule identique au reste de la flotte permettra d'assurer en tout temps les missions prioritaires à la population ainsi que les transferts des nouveau-nés avec un risque vital engagé. Les brancards de toute la flotte seront identiques et permettront l'intervention de toutes les ambulances du SAS.

Ce véhicule permet aujourd'hui de disposer d'une ambulance pour les transferts, mais également comme ambulance d'urgence lors du chevauchement des équipages aux changement de gardes. Il assure également les manifestations d'envergures de type Morat-Fribourg ainsi que le mandat Gottéron.

Un service comme le SAS se doit d'être pourvu en permanence de quatre véhicules d'urgence afin d'assurer les prestations 24H/24H toute l'année ainsi que d'un véhicule de réserve en cas de pannes / accidents et autres situations opérationnelles.

La conduite d'un véhicule en urgence provoquant l'usure rapide de certaines pièces, la visite dans un centre de réparations est fort courante.

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les normes légales, dès le budget 2020. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 15 % sur les coûts des véhicules.

### 3.10 0200.5200.09 **Projet concept communal pour les personnes âgées (étape 1 deuxième partie et seconde étape) CHF 80'000**

#### 1. Introduction

La Loi fribourgeoise sur les seniors (LSen) du 12 mai 2016 prévoit à son article 4, al. 1 que « dans les cinq ans suivant l'entrée en vigueur de [la loi], les communes définissent dans un concept et selon les besoins de la population les mesures qu'elles entendent mettre en œuvre, en complément des mesures de l'Etat, pour contribuer à atteindre les buts de la présente loi. Quant aux buts auxquels il est fait référence, ils sont « [...] de veiller à l'intégration des seniors dans la société, à la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences ainsi qu'au maintien de leur autonomie » (Art. 1, al. 1 LSen).

Suite à divers échanges et rencontres entre Mme de Weck, Conseillère communale de la ville de Fribourg en charge de la Direction des Écoles, des Affaires sociales et des Affaires Bourgeoisiales, et dans un second temps de M. Pollet, directeur du Réseau Santé de la Sarine (ci-après RSS) d'une part, et de l'autre la HETS Fribourg, cette dernière a établi une offre préliminaire pour un mandat consistant à documenter, soutenir et faciliter le processus d'élaboration des concepts communaux au sein du Réseau santé de la Sarine Sarine.

## 2. Objet du mandat

L'objet du mandat est la réalisation par la HETS Fribourg d'une étude préalable et prospective pour l'élaboration des concepts que les communes parties prenantes doivent déposer au canton. Elle doit permettre que les concepts communaux soient d'une part le fruit d'un processus participatif, impliquant les différents acteurs engagés dans les communes concernées et en particulier les seniors eux-mêmes, et d'autre part qu'ils reposent sur une base d'information la plus large et documentée que possible.

## 3. Formes et contenus de l'étude préalable

La proposition d'étude préalable et prospective se décompose en deux étapes réalisées sur une période de trois ans (2018-2020).

### 3.1 Etape 1 (2018-2019)

La première étape comprend deux volets, le premier orienté vers les acteurs collectifs, le second orienté vers les seniors.

#### Volet A : les acteurs collectifs

Ce volet comprend trois phases successives :

- Un **recensement** des institutions, services, association et groupements plus informels (ci-après les acteurs collectifs) actifs sur le territoire du RSS dans la réalisation du but général défini dans la LSen et engagés dans l'un ou l'autre des domaines d'action énoncés à son article 5 (travail, santé et médico-social, participation sociale et échanges intergénérationnels et interculturels, habitat et urbanisme). Pour effectuer ce recensement, une récolte d'information sera effectuée via Internet, les répertoires existants (des paroisses par exemple), le RSS et le Gérontopôle Fribourg.
- Un **e-sondage** adressé aux responsables des acteurs collectifs en vue de récolter des informations sur leurs caractéristiques (histoire, missions, objectifs, publics cible, prestations, etc.) ; leurs collaborations avec d'autres acteurs ; les difficultés et besoins identifiés dans leur(s) domaine(s) d'intervention ; les contributions, compétences et engagements qu'apportent les seniors.
- Un **world café**, regroupant un panel de représentant-e-s des acteurs collectifs, avec les objectifs suivants : présenter et mettre en discussion les résultats du sondage ; collecter des informations complémentaires ; faire émerger et discuter des idées de pistes d'action et de mesures susceptibles de prendre place dans les futurs concepts.

#### Volet B : les seniors

Le second volet consiste à réaliser une **enquête auprès de la population des seniors** résidant dans les communes du RSS. Cette enquête comprend deux phases successives :

- Une **enquête par sondage** (papier et e-sondage) menée auprès d'un échantillon de la population des seniors résidant dans les communes du RSS et reflétant au mieux la

diversité d'âges, d'origine, de résidence au sein de la population. L'objectif est de récolter un ensemble d'informations sur les caractéristiques sociodémographiques, les conditions de vie (notamment les prestations financières reçues) et de logement, les relations familiales ainsi qu'avec les autres générations et cultures ; la participation à la vie sociale et le bénévolat ; les aides et soins donnés et reçus, les besoins non couverts et les attentes.

- Un **world café**, composé d'un panel de seniors ayant participé à l'enquête par sondage, avec pour objectifs de présenter les premiers résultats du sondage et de les mettre en discussion, de récolter des informations complémentaires ; de faire émerger et discuter des perspectives d'action.

### 3.2 Seconde étape (2020)

Sur la base des résultats de la première étape, la seconde étape consiste, à soutenir l'élaboration des concepts communaux eux-mêmes. Elle comprend deux étapes :

- Formulation avec l'appui du groupe de pilotage (voir ci-dessous) d'un **concept de base**, comprenant un ensemble de **lignes d'action** et de **mesures** susceptibles d'être intégrées dans les concepts communaux, qui est transmis à toutes les parties intéressées pour être mis en discussion.
- Elaboration du rapport final dressant le bilan et tirant les enseignements de l'ensemble du processus couvert par le mandat.

## 4. Livrables

Pour la première étape, un **rapport intermédiaire** regroupant les résultats des enquêtes menées auprès des acteurs collectifs et auprès des seniors, ainsi que le répertoire des acteurs collectifs.

Pour la seconde étape, un **concept de base** et un **rapport final**.

## 5. Equipe de recherche (HETS Fribourg)

Prof. Jean-François Bickel (responsable du projet), Prof. Christian Maggiori, Dr. Béatrice Vatron-Steiner (adjointe scientifique).

## 6. Comité de pilotage

Un comité de pilotage suit l'avancement du mandat et prend les décisions quant à ses grandes orientations. Outre l'équipe de recherche, il réunit des représentant-e-s du mandant (RSS) et du Gérontopôle Fribourg (à titre de personnes conseillères-expertes).

## 7. Budget

Un premier montant de CHF 40'000.- finance la réalisation de la première étape durant 2018. Des montants au moins équivalents sont prévus pour 2019 et pour 2020. L'assemblée des délégués a validé une dépense de CHF 40'000 pour la première partie de l'étape I lors de l'assemblée approuvant les comptes 2018. Un montant de CHF 80'000 doit encore être

approuvé par l'assemblée des délégués pour établir la deuxième partie de l'étape I et la seconde étape.

## 8. Prochaines étapes

Dès lors que l'Assemblée générale du RSS adopte le principe du mandat et le financement couvrant sa réalisation pour 2018, l'équipe de la HETS-FR élabore une proposition détaillée de mandat et un calendrier pour sa réalisation, proposition qu'elle soumet aux responsables du mandant. Une fois l'accord intervenu et le mandat signé, l'équipe de la HETS Fribourg en débute la réalisation effective à la date qui aura été fixée dans le mandat.

Ce projet sera financé par l'emprunt et amorti selon les normes légales, dès le budget 2021. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 15 %.

## 4 Conclusions

Le Comité de direction du Réseau santé de la Sarine propose à l'Assemblée des délégués, au vu de ce qui précède, d'accepter le budget de fonctionnement et les crédits d'investissements suivants :

0222.5200.11	Investissement 2019 Hardware pour le RSS	CHF 32 000
0222.5200.12	Investissement 2019 Software pour le RSS	CHF 49 000
0225.5060.17	Achat 2019 d'un véhicule électrique pour le SASDS	CHF 40 000
4127.5060.12	Achat de 2 matelas anti escares	CHF 11 000
4127.5060.15	Achat de 2 centrales de repassages	CHF 15 500
4127.5060.16	Achat de 7 chariots de ménage	CHF 24 000
4127.5060.20	Vêtements de travail autre personnel intendance et cuisine	CHF 16 500
4220.5060.18	Remplacement du véhicule de service MESA 62 et modification de son usage	CHF 65 000
4220.5060.19	Remplacement MESA 57 avec brancard	CHF 270 000
4900.5200.09	Projet concept communal pour les personnes âgées, étape 1 deuxième partie et seconde étape	CHF 80 000
		<b>CHF 603 000</b>